CHARTE DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE

VERSION FALC

OCTOBRE 2026 I POL-GDR-HPR-0004

ASSOCIATION AMBROISE CROIZAT

Retrouvez l'intégralité de la charte

MES DROITS SONT RESPECTÉS À L'HÔPITAL

- À l'hôpital on ne rejette personne.
- En cas d'urgence, je peux me faire soigner même si je n'ai pas de couverture sociale.
- Je peux choisir mon hôpital, mais il faut qu'il y ait de la place.
- Je dois être respecté comme je suis.
- L'hôpital doit respecter ma religion.
- L'hôpital doit respecter mon intimité.

J'AI LE DROIT D'ÊTRE BIEN SOIGNÉ

- Je dois recevoir des informations vraies et faciles à comprendre.
- Je peux choisir mes soins avec le médecin.
- Je peux demander à quelqu'un de m'aider à choisir mes soins.
- Je choisis qui m'accompagne.
- Si j'ai mal, les médecins m'aident à soulager ma douleur.

J'AI LE DROIT À UNE VIE PRIVÉE

- Les informations qui me concernent sont privées.
- L'hôpital protège mes informations.
- J'ai le droit d'avoir des informations sur ma santé.
- Après mon décès, ma famille peut avoir des informations sur ma santé.

J'AI LE DROIT DE DIRE NON

- A l'hôpital, on me demande si je suis d'accord pour faire quelque chose.
- C'est le consentement.
- J'ai le droit de ne pas être d'accord, de refuser des soins.
- Je dois le dire par écrit.

J'AI LE DROIT DE QUITTER L'HÔPITAL

- Je peux partir de l'hôpital quand je veux.
- Les médecins doivent m'informer des risques pour ma santé.

J'AI LE DROIT DE DONNER MON AVIS

- Je peux donner mon avis sur l'hôpital.
- En cas de problème, je peux me plaindre.
- Une commission s'occupe des plaintes et cherche des solutions.
- C'est la commission des usagers.
- Si je ne suis pas d'accord avec l'hôpital, je peux aller devant les tribunaux.

J'AI LE DROIT DE DÉCIDER POUR MA FIN DE VIE

- Je peux dire ce que je veux pour ma fin de vie.
- Je peux donner mes organes comme mon cœur, mes reins, mon foie.
- Je dois donner mon accord par écrit.

JE PEUX AIDER LA RECHERCHE

- Je peux être volontaire pour tester un nouveau médicament ou vaccin.
- L'hôpital me dit les risques.
- Si je suis volontaire, je dois écrire mon accord.
- Si je ne suis pas d'accord, ce n'est pas grave. L'hôpital ne changera pas mes soins.